



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lésions cérébrales

Question écrite n° 7284

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la méthode dite Doman ou patterning. Cette méthode de soins des lésés cérébraux, connue aux Etats-Unis depuis les années 60, n'est toujours pas appliquée en France. Elle donne pourtant certains résultats probants. Initialement dévolue au soin des personnes âgées atteintes de pathologies cérébrales, il serait bénéfique d'envisager une expérimentation plus large en France auprès des lésés cérébraux. Il désire connaître ses intentions à cet égard.

Texte de la réponse

La méthode Doman (du nom de son concepteur, Glenn Doman), ou « patterning », n'a pas été validée scientifiquement. L'Académie de médecine l'a réfutée en 1984. A l'époque, le ministère des affaires sociales a demandé à l'INSERM d'effectuer une enquête sur ses effets. Le rapport qui en est issu, publié en 1987, a recommandé le refus de toute reconnaissance officielle et de toute inscription de la méthode en tant que telle dans la nomenclature de la sécurité sociale. Les professionnels de santé compétents sur le sujet attirent l'attention, d'une part, sur le côté excessif de cette méthode, alors que l'attitude professionnelle préconisée dans les soins classiques est une adaptation attentive aux besoins et aux capacités personnelles tant quantitatives que qualitatives de réceptivité de la personne, d'autre part, sur ses possibles conséquences délétères.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7284

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4427

Réponse publiée le : 26 mai 2003, page 4119